





Le montant alloué est calculé en fonction du quotient familial.
Il est établi à partir du revenu fiscal de référence.
Il est fondé sur le dernier avis d'impôt.

Calcul du quotient familial :

revenu fiscal de référence

15 X (nombre de personnes au foyer + 1 si famille monoparentale* + 1 si personne handicapée*)

* famille monoparentale = lettre T sur avis d'imposition

* personne handicapée = mentionnée sur avis d'imposition

Pour les couples séparés, un enfant est compté 1 si résidence exclusive et 0,5 si résidence alternée

Quotient familial	Montant alloué en euros
< 230€	110
231 à 310€	100
311 à 390€	90
391 à 460€	80
461 à 540€	70
541 à 610€	60
611 à 690€	50
691 à 770€	40
771 à 840€	30
841 à 920€	20
> 920€	10

Exemple : pour une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'impôt) de 18 240 €, le quotient familial sera de :

Revenu fiscal de référence : 18 240 €

Nombre de personnes au foyer = 4 (nombre de personnes figurant sur l'avis d'impôt)

18240 divisé par 15 x 4 = 304

Le montant alloué sera de 100 €



Certifie que mon quotient familial mensuel est :

Commande maximale par agent :
2 chéquiers par année civile

(Possibilité de commander 1
chéquier supplémentaire par enfant
inscrit dans l'enseignement
supérieur, **fournir Justificatif**)

Date de commande et signature de l'agent :

A retourner à l'adresse suivante :

SRIAS Nouvelle-Aquitaine
4b esplanade Charles De Gaulle
33 077 BORDEAUX Cedex

